

Projet Social et Educatif

Services ACEM 2025/2026



Table des matières

A. PROJET SOCIAL	3
1. Publics accueillis	3
▪ Nombre d'enfants concernés :	3
▪ Age des enfants :	4
▪ Capacité d'accueil :	4
▪ Capacité d'accueil d'enfants handicapés ou atteints de maladie chronique :	5
2. Secteur géographique	5
3. Moyens et Equipement	6
▪ Les locaux :	6
▪ L'environnement des services :	7
▪ Les mini bus :	7
4. Equipe d'animation	8
▪ Composition de l'équipe ACEM :	8
5. Horaires de fonctionnement	9
▪ Accueil pendant le temps péri-scolaire :	9
▪ Accueil pendant le temps extra-scolaire :	9
6. Les partenaires	10
B. PROJET EDUCATIF	10
C. LES FINALITES EDUCATIVES :	11
1. L'épanouissement des enfants	11
2. La socialisation	11
3. L'autonomie	11
4. L'éveil	11
D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES	12
E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES	12
F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION	12

ACCUEIL PERISCOLAIRE & ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERBERGEMENT

Les services destinés aux enfants de 3 à 11 ans proposent une large palette d'accueils :

- La prise en charge des enfants le matin avant l'école, durant la pause méridienne et le soir en période scolaire.
- Le mercredi en journée.
- L'accueil en centre de loisirs lors des vacances scolaires.

L'ensemble de ces services est animé par une équipe de professionnels qui proposent quotidiennement un accueil de qualité et adapté aux enfants.

A. PROJET SOCIAL

1. Publics accueillis :

- **Nombre d'enfants concernés :**

- **Au Périscolaire :**

Le matin : jusqu'à 24 enfants sur les sites à Fouchy, Thanvillé et Dieffenbach-au-Val, St Maurice, Neuve-Eglise et Maisongoutte.

Le midi/soir : 36 enfants sur le site de Villé, 48 enfants sur les sites à Fouchy, 50 enfants à Neuve-Eglise et 56 enfants à Thanvillé, 50 enfants sur le site à Dieffenbach-au-Val, 40 sur le site à Saint-Maurice et jusqu'à 70 enfants au périscolaire du Honcourt.

Les mercredis : nous accueillons jusqu'à 60 enfants à Maisongoutte.

- **En Extrascolaire :**

Les vacances scolaires : nous accueillons jusqu'à 50 enfants lors des Petites Vacances et 70 enfants lors des grandes vacances scolaires sur le site périscolaire du Honcourt à Maisongoutte.

- **Age des enfants :**

- **En Péri-scolaire :**

Les enfants accueillis au sein du péri-scolaire à Villé ont entre 6 et 11 ans et sont scolarisés à Villé et Albé. Cette rentrée scolaire, un groupe de 8 enfants scolarisés à Fouchy sont accueillis durant la pause méridienne à Villé.

Les enfants accueillis au sein du groupe scolaire et péri-scolaire du RPI Thanvillé/Saint-Pierre-Bois, du groupe scolaire et péri-scolaire du RPI Lalaye/Fouchy/Bassemberg, des sites péri-scolaires du RPI St Maurice/Triembach au val, du RPI Dieffenbach-au-Val/Neubois et du RPI Neuve-Eglise/Breitenau et du RPI Breitenbach/ Saint-Martin/Maisonsgoutte/Steige ont entre 3 et 11 ans.

- **En Extrascolaire :**

Les enfants de 3 à 11 ans sont accueillis sur le site du Honcourt à Maisonsgoutte lors des vacances scolaires. A partir du collège, les enfants sont accueillis à l'Espace Ados, et les enfants entrant en sixième peuvent y être intégrés dès l'été qui précède.

- **Capacité d'accueil :**

Site	Accueil de loisirs	Accueil Péri-scolaire
Villé		Midi/soir 36 enfants De 6 à 11 ans.
Thanvillé		Matin/midi/soir : 56 enfants De 3 à 11 ans.
Fouchy		Matin/midi/soir : 48 enfants De 3 à 11 ans.
Dieffenbach-au-Val		Matin/midi/soir : 50 enfants De 3 à 11 ans.

Saint-Maurice		Matin/midi/soir : 40 enfants De 3 à 11 ans.
Neuve-Eglise		Matin/midi/soir : 50 enfants De 3 à 11 ans.
Le Honcourt à Maisongoutte	50 enfants de 3 ans (scolarisés) à 11 ans lors des petites vacances / 70 enfants de 3 ans (scolarisés) à 11 ans lors des grandes vacances	Matin/midi/soir : Jusqu'à 80 enfants de 3 à 11 ans. Mercredi : jusqu'à 60 enfants de 3 à 11 ans.

- **Capacité d'accueil d'enfants en situation d'handicap ou atteints de maladie chronique :**

L'accueil d'enfant en situation d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique est possible sur les deux types d'accueils, à condition que sa situation soit compatible avec la vie en collectivité et que tout soit mis en place pour un accueil optimal.

Les services mettent tout en œuvre pour qu'un accueil de qualité soit réalisé.

Pour que la prise en charge (personnel, locaux, déplacement) et la collaboration avec les différents partenaires soient optimales, il peut y avoir un protocole d'accueil individualisé (PAI). Protocole rédigé avec les différents acteurs éducatifs (Loi de 2005).

2. **Secteur géographique :**

Les enfants qui fréquentent le service périscolaire sont tous scolarisés sur l'une des 18 communes de la Vallée de Villé. En période de vacances, l'accueil d'enfants d'autres secteurs géographiques est possible.

3. **Moyens et équipements :**

- **Les locaux :**

Les locaux dans lesquels s'effectue l'accueil des mineurs sont conformes aux normes de sécurité et garantissent notamment le confort, l'hygiène et la sécurité des mineurs.

Ils sont en règle avec :

- La réglementation des établissements recevant du public.
- Le règlement sanitaire départemental.
- Les normes d'hygiène et de sécurité.

THANVILLE/FOUCHY	VILLE	DIEFFENBACH-AU-VAL	SAINT-MAURICE	NEUVE- EGLISE	HONCOURT à MAISONSGOUTTE
1 salle polyvalente Servant aussi bien aux activités que pour les repas (coin jeux, dessins, lecture...)	2 salles d'activités Servant aussi bien aux activités qu'au repas	1 salle de repas	1 salle de repas	1 salle de repas	1 salle de restauration avec self
1 salle de jeux et une cour fermée Commune à l'école	1 salle de jeu	2 salles d'activités et deux cours fermées	2 espaces de jeux un espace d'activités et un espace lecture/détection	2 à 3 espaces d'activités	4 à 5 espaces d'activités (dont une salle de motricité)
1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée	1 cuisine équipée
3 salles d'eau (maternelles/ filles et garçons) avec douche et WC	3 salles d'eau avec WC	3 salles d'eau dans la salle polyvalente / WC proches des salles d'activités	1 salle d'eau avec WC	3 salles d'eau avec WC et 2 douches	3 salles d'eau avec douches + 4 WC individuels
2 locaux de rangement	2 locaux de rangement	1 local de rangement	1 local rangement	2 locaux de rangement	2 locaux de rangement
1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire	1 hall vestiaire
1 bureau pour le directeur et les animateurs	1 bureau pour la directrice et 1 bureau pour les animateurs	1 bureau pour la directrice et les animateurs	1 bureau pour la directrice et les animateurs	1 bureau pour la directrice et 1 bureau animateurs	1 bureau pour la directrice et 1 bureau animateurs
1 salle de sieste			1 salle de sieste	1 salle de sieste	1 salle de sieste

La proximité des écoles et de la MJC à Villé est un atout pour nos services.
Le stationnement est aisé devant les sept sites.

• L'environnement des services :

Un certain nombre d'infrastructures et d'aménagements sont régulièrement utilisés pour les activités du service ACEM.

- Un jardin pédagogique.
- La médiathèque départementale.
- La MJC avec son cinéma, sa salle de danse, ses salles d'activités.
- Des espaces sportifs extérieurs : roller parc, terrain de jeux de balles.
- Des espaces naturels (prés, ruisseau, forêts).
- Un centre nautique (Aquavallée).
- Un club de tennis.
- Une aire de jeux sportifs.
- Un château médiéval (Thanvillé).
- Des grandes salles de jeux équipés pour la motricité : Matelas, modules, cerceaux, engins roulants variés.

Tous les locaux sont équipés en espace et mobilier adaptés.

On y trouve des jeux de société, de construction, d'apprentissage, de bricolage, d'une bibliothèque.

Le matériel à disposition est choisi en lien avec le projet d'animation en cours et en équipe et est régulièrement complété.

• Les mini bus :

- 2 mini bus sont utilisés quotidiennement pour le service périscolaire à Villé.
Ils sont utilisés pour le transport des enfants scolarisés à Fouchy et Albé déjeunant au périscolaire à Villé.
- 1 mini bus est également utilisé pour le transport de la classe ULIS de l'école de Villé vers le périscolaire de Neuve-Eglise pour la pause méridienne.

Un planning des trajets est établi en début d'année scolaire.

Les mini bus sont aussi utilisés par l'accueil de Loisirs lors de sorties (visite de sites, promenade à cheval, patinoire, musées, sorties).

Ils sont équipés de rehausseurs et peuvent transporter jusqu'à 8 enfants. Ils répondent à la réglementation en vigueur.

4. Equipe d'animation

L'existence d'une équipe d'animation stable dans le temps, garantit la continuité du projet. L'équipe d'animation est professionnalisée et/ou expérimentée.

- **Composition de l'équipe ACEM :**

Poste	Temps de travail	Formation
1 Coordinatrice Enfance	35h	Licence Science de l'éducation
1 Directrice Péri-scolaire et Centre de Loisirs	35h	BPJEPS
7 Directrices Péri-scolaires et 1 directrice remplaçante	Variable	BAFD stagiaires ou titulaires/EJE/BPJEPS
1 Directeur adjoint Péri-scolaire et Centre de Loisirs	35h	BAFD Stagiaire
35 animateurs et 1 animateur remplaçant	Variable	BAFA stagiaires ou titulaires /CAP petite enfance/BAPAAT/sans formation
8 Agents de cuisine/ménage	Variable	Normes HAACCP
Des animateurs occasionnels	100 journées/animateurs sur l'année	BAFA, Stagiaire BAFA, sans formation, BPJEPS
1 secrétaire	33h	BEP de comptabilité

5. Horaires de fonctionnement

- Accueil pendant le temps périscolaire :

Horaire	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h15-8h30	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise/ Maisongoutte	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise/ Maisongoutte	Thanvillé/ Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise/ Maisongoutte	Thanvillé/ Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise/ Maisongoutte
11h30-13h30	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise/ Maisongoutte	Thanvillé/ Fouchy/Villé Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise/ Maisongoutte	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice Neuve- Eglise/ Maisongoutte	Thanvillé/Villé Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise / Maisongoutte
16h-18h30	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise / Maisongoutte	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise / Maisongoutte	Thanvillé/Villé Fouchy/ Dieffenbach- au-Val/ Saint- Maurice/ Neuve-Eglise / Maisongoutte	Thanvillé/Villé Fouchy/Dieffenbach- au-Val/ Saint-Maurice/ Neuve-Eglise / Maisongoutte

- Accueil pendant le temps extra-scolaire et mercredi :

Lieux	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Le Honcourt à Maisongoutte	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30	7h30/18h30

6. Les partenaires

- Les partenaires financiers : CAF, Conseil Général, MSA, Délégation régionale académique à la jeunesse à l'engagement et aux sports, la Communauté des Communes.
- Les partenaires administratifs : la Communauté de Commune de la Vallée de Villé et la MJC
- Les partenaires éducatifs : les écoles, les organismes de formation (Fédération des MJC, CEMEA, UFCV, Le FURET, CLAPEST, AGF, PADEÏOS, La DRAJES...)
- Les partenaires médico-sociaux.
- Les partenaires culturels.
- Les partenaires de l'animation : Le centre Nautique, l'Ariena, la fédération des MJC, les autres services de la Maison de l'enfant (Espace Ados, le Multi-Accueil, les Accueils Familiaux avec les goûters festifs et collectifs et fêtes annuelles : Fête du jeu, semaine du goût, malle aux trésors avec le relais assistante maternelle, organisation de conférences et ateliers).

B. PROJET EDUCATIF

S'appuyant sur une équipe d'encadrement stable, l'accueil vise à accompagner et à guider les enfants dans leur apprentissage de la vie en société. Il favorise l'épanouissement, la socialisation, et l'autonomie de l'enfant.

L'ensemble des personnes œuvrant dans le service s'appuient sur les valeurs suivantes :

- Chaque enfant est unique, il a droit au respect et à une attention particulière.
- Les valeurs de chaque famille sont prises en considération ; l'équipe s'inscrit dans un relais éducatif pour l'enfant.
- Le plaisir et le bien-être de l'enfant sont les bases de toute intervention.
- L'équipe cherche dans les projets mis en place à valoriser les compétences et les capacités de chaque enfant.

C. LES FINALITES EDUCATIVES

1. L'épanouissement des enfants

- Leur permettre de trouver un service d'accueil qui prenne en compte leurs besoins personnels.
- Leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures
- Leur permettre de vivre en harmonie en collectivité.

2. La socialisation

- Apprendre à se connaître et se valoriser.
- Accepter l'autre et ses différences.
- Appréhender et respecter les règles de vie en collectivité.
- Participer à la vie du groupe en prenant des responsabilités.
- Les engager petit à petit dans leur futur rôle de citoyen.

3. L'autonomie

- Établir un climat de confiance en collectivité.
- Développer l'autonomie individuellement au sein du groupe.
- Permettre le libre choix des activités.
- Faciliter la prise d'initiatives.

4. L'éveil

- Leur donner l'opportunité d'exprimer leurs attentes.
- Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs.
- Stimuler leur créativité et leur imagination.
- Éveiller leur curiosité et, par le jeu, leur permettre de mieux comprendre le monde qui les entoure.

D. RELATIONS AVEC LES FAMILLES

La coopération avec les familles est à la fois souhaitable et essentielle.

Le service privilégie la communication et l'échange en organisant des rencontres et en diffusant des informations via divers outils (programme, affichage, réseaux sociaux, etc.).

Chaque directrice de périscolaire organise une rencontre en début d'année scolaire pour accueillir chaque famille lors de l'admission. De plus, les directrices participent aux conseils d'école

L'objectif est de permettre à chacun de comprendre clairement les actions et projets en cours, favorisant ainsi une cohérence entre la vie familiale et le cadre social de l'enfant. Cette collaboration repose sur le respect mutuel et prend en considération les valeurs éducatives et sociales propres à chaque famille.

E. RELATIONS AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

Des réunions régulières sont organisées pour permettre les échanges entre les différents responsables de la MJC, les représentants des différents services, ainsi que des membres de l'association et de la communauté des communes de la Vallée de Villé. On y partage les questions, les projets et le fonctionnement des services. Les grandes orientations annuelles y sont définies.

La Communauté des communes de la Vallée de Villé et leurs élus, par leurs engagements moraux et financiers, participent activement à la qualité des prestations.

F. RESPECT DE LA REGLEMENTATION

- DRAJES
- DDASS
- Services Sanitaires (norme HAACCP)
- ARS
- CAF